

L'Europe au quotidien

Dans sa lettre d'information « La gazette de l'Europe » (www.bernadettevergnaud.eu), Bernadette Vergnaud, députée européenne socialiste du grand Ouest, fait le point sur les aides européennes dans les trois Régions de la circonscription (Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes).

d'euros entre 2007 et 2013, dont 616 millions pour la Région Bretagne.

Le FEDER (302 millions d'euros) a notamment servi à financer la modernisation et la sécurisation des liaisons ferroviaires Rennes-Brest et Rennes-Quimper ou à soutenir les recherches de l'Université de Bretagne sud sur les matériaux respectueux de l'environnement et recyclables.

En Bretagne, les fonds du FSE ont notamment été utilisés pour soutenir le plan local d'insertion par l'économie de Brest métropole océane, les actions contre l'illettrisme, à Lannion (22) ou le plan de lutte contre le décrochage et l'abandon scolaire précoce, à Fougères (35).

Le FEADER a permis de financer une opération de reconstitution du maillage bocager pour une meilleure gestion des ressources naturelles et de la biodiversité dans la communauté de communes du Val d'Ille (35).

Les interventions européennes pour soutenir des projets économiques, sociaux, agricoles ou environnementaux pourraient être plus importantes si la Commission et la majorité de droite au Parlement acceptaient d'augmenter le budget européen.

Or, malgré les demandes répétées des députés socialistes, la droite refuse de doter l'UE des moyens d'intervenir plus efficacement. Dernier exemple en date, les élus du PPE (Parti Populaire Européen), ont refusé de soutenir la proposition socialiste prévoyant l'instauration d'une taxe sur les transactions financières de 0,05% qui aurait pu rapporter 190 milliards d'euros par an. Soit plus que le budget actuel de l'UE qui s'élève à 133 milliards d'euros.

« Il existe quatre types de fonds européens distribués au niveau régional : le FEDER (Fonds européen de développement régional), le FSE (Fonds social européen), le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) et le FEP (Fonds européen pour la pêche) », explique l'eurodéputée.

Pour la circonscription Ouest, l'Union européenne a attribué 1,685 milliard



Bernadette Vergnaud, eurodéputée de l'Ouest

Enfin, les fonds du FEP ont été utilisés pour financer un programme de gestion des ressources en coquilles Saint-Jacques et homards pour le comité local des pêches de Paimpol-Lannion. 🌹

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 27/01/2011



Dossier de la semaine
SPL : pour un nouveau service public



Vie de la Fédération
Une Fédération pilote



Interview
Les leçons de la révolution tunisienne
Avec Pouria Amirshahi

Modèle allemand

Prenons exemple sur nos voisins allemands qui savent se serrer la ceinture et acceptent des salaires moins élevés qu'en France : voilà l'argument massue de l'UMP et du Medef pour réduire encore les droits et les salaires.

Mais, cette rhétorique ne correspond pas à la réalité. La seule étude allant dans le sens du Medef ayant été réalisée par un cabinet... proche du Medef, qui a bousculé les statistiques pour leur faire dire ce qu'il voulait.

Le travail allemand coûte 24,60€ de l'heure en moyenne et le travail français seulement 23,60€. Voilà la réalité. La réussite économique de l'Allemagne ne repose pas sur une main-d'œuvre à bas coût, mais sur des innovations technologiques et un vrai dialogue social. S'il faut imiter l'Allemagne, c'est sur cette voie qu'il faut la suivre.

Eau du Ponant



La première SPL du Finistère a été créée par Brest métropole océane pour gérer l'approvisionnement et l'assainissement de l'eau dans la région de Brest et Landerneau.

« Le contrat qui lie Véolia et la collectivité, signé en 1987 par la municipalité de droite, s'achève le 31 mars 2012 », a rappelé Thierry Fayret. Depuis 2008, Bmo a engagé un débat avec les citoyens pour envisager toutes les hypothèses. Mais aussi, avec les collectivités voisines pour évoquer les possibles coopérations.

Le vote de la loi créant les SPL a permis à Bmo de concrétiser sa volonté d'aller vers une gestion plus publique de l'eau. François Cuillandre a proposé un vœu en conseil de communauté indiquant que la collectivité s'orientait vers une SPL et invitant les collectivités voisines à rejoindre cette démarche. « Entre juin et septembre 2010 nous avons organisé plus de dix réunions avec le Syndicat de chenal du Four, le SIVU de Landerneau, le Syndicat de Kermorvan, les autres collectivités qui appartiennent à la SPL "Eau du Ponant" ».

En décembre, Bmo et les autres collectivités ont décidé de céder l'eau et l'assainissement à la SPL pour une durée de 99 ans.

Cette durée s'explique en raison des investissements importants nécessaires pour ce genre d'entreprise. Mais elle n'a rien d'exceptionnel puisqu'en Allemagne les concessions peuvent être signées pour 120 ans.

Pourquoi le choix des élus de l'agglomération brestoise s'est porté sur cette forme de société ? D'abord, parce qu'ils avaient l'ambition de reprendre l'eau en gestion publique. Ensuite, parce que le caractère territorial de la SPL correspondait tout à fait avec la problématique de l'eau, en particulier la relation aux usagers.

En outre, compte tenu des moyens nécessaires pour approvisionner un bassin de plus de 300 000 usagers en eau potable, il fallait atteindre une masse critique, de manière à réaliser des économies d'échelle qui se retrouveront ensuite sur les factures individuelles.

Le Conseil d'administration d'Eau du Ponant s'est déjà réuni pour mettre en place les conditions d'une transition qui doit être effective en mars 2012.

SPL : pour un nouveau service public

Dans la palette des organismes de coopération intercommunale, les élus disposent, depuis l'année dernière, de la SPL (Société publique locale) qui vient s'ajouter aux SIVU, SEM et autres syndicats mixtes.



« Une protection pour le service public »

Pour présenter cette nouvelle formule, l'UESR a invité, le 15 janvier au Faou, Alain Queffelec, maire de Guipavas, Thierry Fayret, vice-président de Bmo, et Jean-Luc Polard, conseiller général, à faire part de leurs expériences en matière de coopération intercommunale.

C'est grâce à l'Europe que la loi créant les SPL a pu être votée en mai 2010. A l'unanimité, ce qui explique les réactions épidermiques d'une partie de l'extrême gauche dès que ces trois lettres sont prononcées.

Dans les autres pays, la formule SPL est déjà largement majoritaire puisque 80% des 16 000 entreprises publiques locales recensées en Europe sont des SPL. Il s'agit de Sociétés anonymes créées par, au moins, deux collectivités publiques locales (ou leurs groupements). Contrairement aux SEM, aucun acteur privé n'intervient dans le capital. « Elles sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement et de construction, pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ainsi que toutes autres activités d'intérêt général », a expliqué Alain Queffelec.

« Elles ne peuvent travailler que pour leurs actionnaires publics et sur leurs seuls territoires », a souligné le maire de Guipavas. Surtout, il n'est pas nécessaire pour les collectivités de mettre les SPL en concurrence.

Cette forme de service public a été attaquée par les libéraux devant la Cour de justice européenne. Or, la réponse de l'Europe a consisté à expliquer que les sociétés publiques locales peuvent exister à condition qu'elles interviennent dans le champ d'un service public et uniquement sur le territoire des collectivités actionnaires.

Les SPL sont des sociétés de droit privé qui emploient des salariés selon les règles du Code du travail classique. « C'est sans doute pour cette raison que l'extrême-gauche proteste, mais aussi, que les élus de droite ont voté la loi », commente Jean-Luc Polard. « Mais, ajoute le conseiller général de Brest Bellevue, cette loi protège le service public ».

« La SPL repose sur six impératifs », a résumé Alain Queffelec, « l'intérêt général comme finalité, la pérennité de l'action comme horizon, la transparence comme modalité de fonctionnement, le contrôle des élus comme garantie, le territoire comme champ d'intervention et l'esprit d'entreprise comme mode d'action ».



« Une loi votée grâce à l'Europe »

Pour les trois intervenants, il ne s'agit pas d'une formule miracle vers laquelle tous les élus doivent se tourner, mais d'un nouvel outil mis à leur disposition pour accomplir des missions de service public. Bmo a opté pour cette formule pour gérer l'eau, Guipavas envisage de le faire pour la restauration scolaire mais, à l'échelle du département, « elle ne semble pas être pertinente pour les déchets », a indiqué Jean-Luc Polard. 🌱

Une Fédération pilote

Dans l'organisation du Parti Socialiste, les secrétaires de section jouent un rôle essentiel : représentants le parti dans leur commune ou leur canton, interfaces entre la Fédération et les adhérents, ils ou elles font vivre les 80 sections du Finistère, au quotidien.



Discussion autour des attentes des secrétaires de section

Pour les aider dans leurs tâches, la Fédération du Finistère a organisé, le 15 janvier, une rencontre à Brest. « **Nous nous sommes inscrits dans le projet expérimental du secrétariat national à la formation** », explique Jean-Paul Vermot, secrétaire fédéral à la formation. Avec le Maine-et-Loire, la Vendée et l'Indre-et-Loire, le Finistère est l'une des Fédérations pilotes pour le programme de formation et d'accompagnement des secrétaires de section que la direction nationale du PS veut mettre en place.

Cette première rencontre, animée par Frédérique Pigeon, formatrice nationale, était destinée à mieux cerner les attentes, les difficultés et les demandes des responsables socialistes locaux.

« **Très clairement, trois préoccupations sont apparues** », indique Jean-Paul Vermot. D'abord, l'urgence de

renouveler et de rajeunir les effectifs du PS de manière à mieux partager les responsabilités. Ensuite, il apparaît que les relations avec la presse locale ne sont pas toujours bonnes. Parfois à cause des correspondants locaux, mais souvent parce que les secrétaires de section ne savent pas communiquer avec les journalistes. Enfin, la question des relations entre la section et les municipalités ou les groupes d'opposition de gauche a souvent été évoquée.

Le 29 janvier, cinq secrétaires de section du Finistère participeront, à Paris, avec leurs homologues des autres Fédérations pilotes, à une rencontre nationale. A partir de leurs demandes, un programme de formation national sera mis en place pour l'ensemble du pays. 🌹

Interview

Les leçons de la révolution tunisienne

Avec Pouria Amirshahi

« La gauche doit tirer toutes les leçons de la révolution tunisienne », estime Pouria Amirshahi, secrétaire national du PS à la Coopération, à la Francophonie, à l'Aide au développement et aux Droits de l'Homme.



Cap Finistère : En quoi les événements que vient de connaître la Tunisie marquent-ils la fin d'un cycle historique ?

Pouria Amirshahi : Tout d'abord, ils mettent un terme à un cycle, en Tunisie, même après 23 ans de dictature Ben Ali. Mais, pour le Moyen-Orient, c'est la première fois qu'on assiste à un mouvement social qui se confond avec un mouvement pour les libertés, sans être instrumentalisé par les islamistes.

Depuis le coup d'État islamiste dans la révolution iranienne de 1979, la contestation des régimes autoritaires passait toujours

par des mouvements religieux comme le FIS, en Algérie ou le Hamas, en Palestine. Or, nous venons de voir qu'un mouvement populaire pouvait renverser un régime autoritaire sans faire intervenir la religion.

Cap Finistère : N'a-t-on pas sous-estimé la dimension sociale de cette révolution ?

Pouria Amirshahi : Bien sûr. Le mouvement trouve son origine dans le suicide, à Sidi Bouzid, d'un jeune Tunisien à qui le pouvoir avait interdit de vendre ses fruits. Et l'appel à la grève générale, lancé par le syndicat UGTT, a précipité la fuite de Ben Ali.

La Tunisie a été frappée par la crise. Pas directement parce que ce pays n'est pas inséré dans le système financier mondial mais indirectement par la baisse des investissements étrangers, mais aussi de l'envoi d'argent par les populations émigrées. Dans un pays complètement gangrené par la corruption et l'absence totale de redistribution, cette situation était devenue insupportable.

Cap Finistère : Quelles leçons la gauche doit-elle tirer de ce qui vient de se passer en Tunisie ?

Pouria Amirshahi : D'abord, il faut mettre fin à la croyance selon laquelle il vaut mieux un régime laïc, même autoritaire, que de risquer de voir les islamistes au pouvoir. Ce débat a existé, en particulier dans les années 90, après les élections en Algérie. Mais, il est désormais dépassé.

La très grande majorité des partis de l'Internationale socialiste sont démocratiques. Mais il convient sans doute de mettre de l'ordre dans ses rangs. Et surtout de poser la question de la reconstruction d'une solidarité internationale active, y compris pour les partis qui exercent le pouvoir. Il ne peut y avoir d'Internationale sans réflexion sur les nouveaux rapports de coopération.

Enfin, il me semble que nous devons exiger la démission de la ministre des Affaires étrangères, qui n'est aujourd'hui absolument plus crédible pour porter la parole de la France. 🌹

Agenda

30 janvier
Rassemblement national
des secrétaires de
section.

31 janvier
18 h 30 : Conseil fédéral,
au local du PS à Brest.

7 février
18 h 30 : Bureau fédéral
au local de la Fédération,
à Quimper.

19 février
9 h 00 à 16 h 00 : Journée
départementale des
secrétaires et trésoriers
de section,
à Plounéour-Ménez.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1212P 11428
N° 894 - Vendredi 28 janvier 2011
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

En bref

Jean-Pierre Balduyck à Brest

Jean-Pierre Balduyck, ancien député-maire de Tourcoing, auteur des « *Fils d'un engagement* », présentera et dédicacera son ouvrage, le vendredi 4 février, à 18h00, au local du PS à Brest.

Grenelle torpillé

En souhaitant porter le seuil des entreprises soumises à l'obligation de rendre compte des impacts environnementaux et sociétaux de leurs activités, aux firmes de 5000 salariés, Bercy porte un nouveau coup de canif à la construction d'un modèle économique responsable et durable.

Les députés du groupe socialiste ont, lors de l'examen de la loi Grenelle 2, défendu et appelé à ce que soit indiqué dans la loi le seuil des 500 salariés. Ils ont, également et à de nombreuses reprises, mis en exergue la pression qu'exercent les *lobbies* des entreprises afin de revenir sur les engagements pris lors des négociations du Grenelle.

Les députés du groupe SRC demandent au gouvernement de rédiger et publier au plus vite un décret d'application, respectueux des engagements démocratiquement souscrits, lors des lois Grenelle 1 et 2, en matière de périmètre des entreprises concernées par l'obligation de reporting social et environnemental, de liste des informations à y publier, de concertation avec les parties prenantes, et de vérification des données extra-financières. Ils invitent également le gouvernement à ne plus céder aux pressions des *lobbyistes* et lui rappellent qu'il doit avant tout agir au nom de l'intérêt général

Groupe PSE de Brest



Le *City group* de Brest se réunira le lundi 31 janvier à 19h30, au local du PS à Brest.

Inscriptions pour les personnes qui souhaitent dîner sur place auprès de :
amaury.uriel@wanadoo.fr

Annonces légales & judiciaires

SELARL BERTRAND QUENTEL
au capital de 7 624 euros
120, rue de Kerervem - ZAC de Kergaradec III
29490 GUIPAVAS
Tél. 02 98 61 20 03

**SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE
AR MEN**
Société Civile Immobilière
au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 205, rue Jean-Jaurès
29200 BREST
RCS BREST 393 938 303

Aux termes d'une délibération en date du 30 décembre 2010, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 30 décembre 2010, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et du Code Civil.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Yvon HERNOT, demeurant à BREST (29200) 40, rue Inkerman.

Et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation a été fixé au siège social de la société, savoir BREST (29200) 205, rue Jean-Jaurès. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Le Liquidateur.

SELARL BERTRAND QUENTEL
au capital de 7 624 euros
120, rue de Kerervem - ZAC de Kergaradec III
29490 GUIPAVAS
Tél. 02 98 61 20 03

DIET'AGRO
Société à responsabilité Limitée
Unipersonnelle au capital de 7 622 euros
Siège social : ZAC de Kroaz Lesneven
29520 CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU
RCS QUIMPER 392 103 719

Aux termes de décisions en date du 30 décembre 2010, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 30 décembre 2010, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles L.237-1 et suivants du nouveau Code de commerce.

L'associé unique a nommé comme liquidateur Monsieur Hubert TIGNON, demeurant à CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU (29520), Penn Allée.

Et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation a été fixé à CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU (29520) Penn Allée. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de QUIMPER.

Le Liquidateur.

SELARL MICHEL PETERS
SELARL d'Avocats
Immeuble « La Vigie »
20 quai Cdt Malbert - 29200 BREST
Tél. 02 98 00 09 29 - Fax 02 98 46 33 62
contact@cabinetpeters.fr

3 E SOLUTIONS
Société par Actions Simplifiée
au capital porté de 50 000 euros
à 100 000 euros
Siège social : 13, rue de Rémoulouarn
29830 PLOUDALMÉZEAU
Transféré Le Mespaol
Rue des Entrepreneurs - 29290 SAINT-RENAN
520 428 301 RCS BREST

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 3 décembre 2010 :

- Le capital social a été augmenté d'un montant de 50 000 euros par émission de 50 000 actions nouvelles de numéraire et porté de 50 000 euros à 100 000 euros ;

- Monsieur Éric LEGUY demeurant 13, rue de Rémoulouarn à PLOUDALMÉZEAU (29830) a été nommé en qualité de nouveau Président de la société en remplacement de Madame Alexandra BERAUD, démissionnaire ;

- Le siège social a été transféré du 13, rue de Rémoulouarn - 29830 PLOUDALMÉZEAU à Le Mespaol - Rue des Entrepreneurs - 29290 SAINT-RENAN, à compter du 1^{er} décembre 2010 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, les articles 4, 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Pour avis,
Le Président.

EURL RAPSODIE
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 500 euros
Siège social : 87, rue du Merdy
29000 QUIMPER
SIREN : 494 228 844 RCS QUIMPER

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire, en date du 7 janvier 2011, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 7 janvier 2011 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé Monsieur Didier PLOUZENNEC, demeurant Bremoguer - 29750 LOCTUDY, en qualité de liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de liquidation est fixé à Bremoguer - 29750 LOCTUDY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Mention sera faite au RCS de QUIMPER.
Pour avis.

EURL TRANSFORM'AUTO
SARL au capital de 1 000 euros
Siège social : 2, rue Pierre Martin
29200 BREST
RCS BREST 488 935 180

Aux termes des décisions extraordinaires de l'associé unique en date du 27 octobre 2010, le capital social a été augmenté d'une somme de 150 euros, par la création de 15 parts sociales nouvelles de 10 euros chacune libérées par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

Il en résulte que le capital social est fixé à la somme de 1 150 euros divisé en 115 parts sociales de 10 euros chacune.

Aux termes de la même décision, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale qui est devenue **TRANSFORM'AUTO TEA**.

Les articles 3, 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Pour avis,
La Gérance.

**Ce numéro a été imprimé à
4 800 exemplaires**